



ALLOCATIONS DE RECHERCHE

LES CONTRATS DOCTORAUX SPÉCIFIQUES POUR NORMALIENS (CDSN)

Ces allocations de recherche spécifiques aux élèves normaliens sont attribuées pour 3 ans (durée d'une thèse). Elles sont réservées aux anciens élèves des Écoles normales supérieures.

Après évaluation des projets de recherche des élèves demandeurs de l'allocation, l'ENS Rennes verse aux établissements accueillants les doctorants lauréats les montants permettant de les rémunérer dans le cadre de leur contrat doctoral.

Chaque année, un certain nombre d'élèves du département 2SEP postule à cette allocation de recherche.

[Télécharger le tableau récapitulatif des demandes et attributions des CDSN \(2014-2017\)](#)
[Tableau récapitulatif 2006-2013](#)

Vous y trouverez, par année, les demandes et les attributions de CDSN, ainsi que le champ scientifique dans lequel s'inscrit le projet.

ALLOCATIONS DE RECHERCHE NON SPÉCIFIQUES

Les élèves du département 2SEP peuvent également prétendre à des allocations de recherche autres que celles spécifiques aux normaliens. Ces allocations peuvent être allouées soit par la région, soit par le ministère.

[Télécharger le tableau récapitulatif des demandes et attributions d'allocations de recherche non spécifiques aux élèves normaliens](#)

Mise à jour le 13 mai 2020